

Service Public de Wallonie

**Direction Générale opérationnelle Agriculture, Ressources Naturelles et
Environnement (DGARNE)**



LIÈGE
université



Service public
de **Wallonie**

**Marché public de service avec l'Université de Liège
VISA N° 18/20037**

**EVALUATION DE LA QUALITE BIOLOGIQUE DES RIVIERES
WALLONNES SUR BASE DES INDICES BIOLOGIQUES POISSONS.**

SUPPORT TECHNIQUE AUX INVENTAIRES 2020

RAPPORT FINAL

EQUIPE DE REALISATION

**A. DIERCKX, J.P. BENITEZ, S. RENARDY, G. RIMBAUD, B. NZAU MATONDO,
P. PONCIN et M. OVIDIO**

UR FOCUS

Biologie du Comportement/Gestion des Ressources Aquatiques et Aquaculture

Laboratoire de Démographie des Poissons et d'Hydroécologie

Institut de zoologie, 22 Quai Edouard Van Beneden 4020 Liège



Octobre 2020

Table des matières

I.	INTRODUCTION	3
II.	LISTE DES INVENTAIRES PISCICOLES REALISES	3
III.	MATERIELS ET METHODES	7
IV.	DONNEES ENVIRONNEMENTALES	8
V.	INVENTAIRES PISCICOLES DANS LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE DE LA MEUSE	9
V.1.	SOUS BASSIN HYDROGRAPHIQUE AMBLEVE	9
A.	<i>Présentation des sites</i>	9
A.1.	SALM à Trois-Ponts : Station BERW_04513	9
A.2.	RUISSEAU DE BODEUX à Trois-Ponts : Station BERW_40254	10
B.	<i>Résultats des inventaires piscicoles</i>	12
V.2.	SOUS BASSIN HYDROGRAPHIQUE MEUSE AVAL	16
A.	<i>Présentation des sites</i>	16
A.1.	RUISSEAU DE SOLIERES à Ben Ahin : Station BERW_40149	16
A.2.	MEHAIGNE	17
A.2.1.	MEHAIGNE à Ambresin : Station BERW_04110	17
A.2.2.	MEHAIGNE à Moha : Station BERW_04130	19
A.3.	RUISSEAU DU TRIFFOY à Vierset-Barse : Station BERW_15022	20
A.4.	RUISSEAU DE LILOT à Marchin : Station BERW_40158	22
A.5.	HOYOUX à Marchin : Station BERW_50128	23
B.	<i>Résultats des inventaires piscicoles</i>	25
VI.	CONCLUSIONS	34
VII.	REMERCIEMENTS	35

I. Introduction

Ce document reprend les informations recueillies dans le cadre d'un travail effectué par l'Université de Liège pour le compte du Service public de Wallonie-DEMNA et financé dans le cadre d'un marché public de services qui a pour objectif l'évaluation de la qualité biologique des eaux de surface basée sur les indices biologiques « poissons » dans huit cours d'eau de Wallonie. Cette mission s'inscrit dans le contexte de la mise en œuvre de la Directive cadre 2000/60/CE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau. Ce rapport présente les résultats des inventaires piscicoles effectués en mai, juin et juillet 2020, ainsi que le calcul des indices biologiques « poissons » (IBIP). Lorsque les sites ont été échantillonnés antérieurement par l'Université de Liège, les données antérieures des inventaires piscicoles ont été ajoutées à ce rapport. En effet, l'évolution de l'ichtyofaune présente un intérêt pour les gestionnaires des cours d'eau et les indices biologiques « poissons » associés donnent des tendances historiques : baisse, maintien ou amélioration de la qualité biologique des cours d'eau.

II. Liste des inventaires piscicoles réalisés

Huit inventaires ont été réalisés dans le cadre de ce marché :

Bassin hydrographique de la MEUSE

1. *Sous bassin hydrographique Amblève*
 - SALM à Trois-Ponts
 - RUISSEAU DE BODEUX à Trois-Ponts
2. *Sous bassin hydrographique Meuse Aval*
 - RUISSEAU DE SOLIERES à Ben-Ahin
 - MEHAIGNE à Ambresin
 - MEHAIGNE à Moha
 - RUISSEAU DU TRIFFOY à Vierset-Barse
 - RUISSEAU DE LILOT à Marchin
 - HOYOUX à Marchin

Les détails concernant ces différents cours d'eau (numéros de site de contrôle et des stations, cours d'eau, codes ORI, districts hydrographiques, bassin hydrographiques, masses d'eau, localisations, coordonnées Lambert et les caractéristiques physiques et biologiques) fournis

par le SPW/DEMNA sont repris dans les tableaux 1-2 et leurs localisations sont présentées sur la figure 1.

Tableaux 1-2 : Caractéristiques des cours d'eau inventoriés en 2020.

N° du site de contrôle (Wise)	Cours d'eau	Code ORI	N anodes	Bassin hydrographique	Sous assis hydrographique du plan de Gestion	Masse d'eau surveillée	Commune	X (lambert) site contrôle	Y (lambert) site contrôle	X lambert Poissons	Y lambert Poissons
BERW_04513	La Salm	523220	2	Meuse	Amblève	AM10R	Trois-Pont	257956	118092	257866	118142
BERW_40254	Ruisseau de Bodeux	523451	2	Meuse	Amblève	AM11R	Trois-Pont	256843	119127	256549	118816
BERW_40149	Ruisseau de Solières	467581	1	Meuse	Meuse aval	MV02R	Ben-Ahin	208552	134237	205866	134246
BERW_04110	La Mehaigne	454230	1	Meuse	Meuse aval	MV03R	Ambresin	197789	146463	197922	146487
BERW_04130	La Mehaigne	455230	2	Meuse	Meuse aval	MV31R	Moha	207785	138125	207843	138070
BERW_15022	Ruisseau du Triffof	0	1	Meuse	Meuse aval	MV08R	Vierset-Barse	213491	129052	213423	129059
BERW_40158	Ruisseau de Lilot	473471	1	Meuse	Meuse aval	MV09R	Marchin	213112	130840	213117	130951
BERW_50128	Le Hoyoux	473250	2	Meuse	Meuse aval	MV10R	Marchin	212834	131690	212295	131574

N° du site de contrôle (Wise)	Cours d'eau	Caractère de la masse d'eau	Typologie de la masse d'eau	N° planchette IGN (1/10.000)	Distance Source	Taille du bassin versant amont (en RW)	Altitude	Pente (1/1000)	Zonation piscicole (DCE)
BERW_04513	La Salm	Naturelle	Rivière ardennaise à pente forte	55/4	23	201,5	279	10,5	Truite
BERW_40254	Ruisseau de Bodeux	Naturelle	Rivière ardennaise à pente forte	49/8	5,18	34	254	19,53	Truite
BERW_40149	Ruisseau de Solières	Naturelle	Ruisseau condrusien à pente forte	48/2	5,4	11,2	96	25,4	Truite
BERW_04110	La Mehaigne	Naturelle	Rivière limoneuse à pente moyenne	41/5	27	193	126	0,82	Brème - Barbeau inférieure
BERW_04130	La Mehaigne	Naturelle	Rivière limoneuse à pente moyenne	41/6	56	343	89	4,5	Ombre supérieure
BERW_15022	Ruisseau du Triffof	Naturelle	Rivière limoneuse à pente moyenne	48/3	9,9	30	165	11,4	Truite
BERW_40158	Ruisseau de Lilot	Naturelle	Ruisseau condrusien à pente moyenne	48/3	12,4	18,8	148	17,2	Truite
BERW_50128	Le Hoyoux	Naturelle	Ruisseau condrusien à pente moyenne	48/3	22,1	241,5	143	7,91	Truite

Wallonie - Bassins versants et cours d'eau principaux



Wallonie



Figure 1 : Localisations des cours d'eau inventoriés en 2020.

III. Matériels et méthodes

Inventaires piscicoles

Tous les inventaires piscicoles ont été réalisés par pêche à l'électricité à pied et en deux passages successifs sur une distance de 150m. Les groupes électrogènes utilisés sont de marque EFKO (FEG 5000). Ils fournissent du courant alternatif « redressé » et en fonction de la conductivité de l'eau, la tension est réglée à 350 ou 600 volts pour assurer une bonne efficacité de pêche sans dommage pour les poissons capturés. Selon la largeur du cours d'eau, nous avons utilisé une ou deux anode(s). Les « poissons » sont récoltés avec des épuisettes à fines mailles (5mm), stockés dans des viviers puis anesthésiés par lots pour la biométrie. Tous les poissons qui font partie des grandes espèces (taille des adultes supérieure à 20cm) ont été mesurés et pesés individuellement. Concernant les petites espèces, tous les individus ont été comptés et une mesure de longueur a été effectuée sur un échantillon de 100 individus au premier passage de la pêche électrique. Les poissons ont été remis à l'eau après la biométrie. Dans tous les tableaux de synthèse présentant la diversité de l'ichtyofaune par site, les colonnes « nombre total, biomasse totale, biomasse/ha » indiquent les résultats réels des captures lors des deux passages successifs. Il ne s'agit donc pas des estimations théoriques selon la méthode des deux efforts successifs de captures (De Lury).

Calcul des indices biologiques « poissons »

Indice IBIP : Pour le calcul de cet indice, on utilise les captures au premier passage de pêche en excluant :

- Les individus juvéniles des grandes espèces (taille adulte supérieure à 20cm) ;
- Les individus des espèces non natives (per ex. : truite arc-en-ciel, pseudorasbora, goujon « tête de boule ») ;
- Les individus des espèces capturées en dehors de leur zonation piscicole.

Lorsque l'inventaire piscicole dans le cours d'eau n'est pas réalisé sur la longueur de référence de 150m, le nombre d'individus capturés doit être corrigé en fonction de la distance inventoriée.

Indice EFI : Pour le calcul de cet indice, on utilise les captures au premier passage de pêche sans exclusion d'espèces et sans tenir compte de la distance de pêche, le logiciel de calcul

corrigeant ces éléments. Pour la campagne d'inventaires de 2020 le calcul de cet indice n'a pas été réalisé, en accord avec le DEMNA, par soucis de mise à jour du logiciel et d'incompatibilité de l'indice avec les milieux inventoriés.

IV. Données environnementales

Des mesures physicochimiques sont effectuées régulièrement par le SPW-ISSeP dans ces stations de référence afin de calculer des indices de qualité « physico-chimiques » pour les cours d'eau. A titre indicatif, les mesures réalisées sur place au moment de l'inventaire piscicole ont été insérées dans le tableau 3.

Tableau 3 : Caractéristiques physico-chimiques de l'eau

Cours d'eau	Date	T° (°C)	O ₂ (mg/l)	O ₂ (% sat.)	Cond. (µS/cm)
Salm	16-06-20	17	9,3	99	102
Ruisseau de Bodeux	07-07-20	16,7	8,8	92	279
Ruisseau de Solières	20-05-20	14,8	10	96	573
Mehaigne (Ambresin)	27-05-20	16,3	6,9	70	816
Mehaigne (Moha)	08-07-20	15,2	9,1	91	735
Ruisseau du Triffooy	04-06-20	13	9,7	90	624
Ruisseau de Lilot	09-06-20	13,6	9,9	96	324
Hoyoux	30-06-20	14,2	10,2	100	567

Lors des recensements, la température de l'eau est restée dans des valeurs acceptables pour les poissons, comprises entre 13°C et 17°C durant période estivale. Le taux d'oxygène dissous dans l'eau était proche de la saturation (92 à 100% de saturation) excepté sur la Mehaigne à Ambresin où le taux d'oxygène dissous était plus faible (70%) associé à une température de l'eau de 16,3°C. La conductivité de l'eau est comprise entre 102 et 816 µS/cm, avec une conductivité assez faible pour la Salm (102 µS/cm) et des valeurs élevées pour la Mehaigne à Ambresin et la Mehaigne à Moha avec respectivement 816 µS/cm, 735 µS/cm.

V. Inventaires piscicoles dans le Bassin hydrographique de la Meuse

V.1. Sous bassin hydrographique Amblève

A. Présentation des sites

A.1. SALM à Trois-Ponts : Station BERW_04513

La Salm (bassin versant de 201,5km²) est une rivière ardennaise à pente forte (10,5‰) appartenant au bassin de la Meuse. La Salm prend sa source à Beho, elle traverse Vielsalm et se jette dans l'Amblève à trois-Ponts (figure 2). Précédemment inventorié en 2006, 2008 et 2011 par l'Université de Liège, le secteur d'étude long de 150m est situé dans la zone à truite (Huet, 1949). Le point aval de la pêche est situé 100m en aval du pont. Le secteur présente une grande variété de faciès avec une dominance de « radiers », de « plats courants peu profonds et profonds » et de « mouilles », avec un substrat dominé par des galets et blocs (Figure 3).

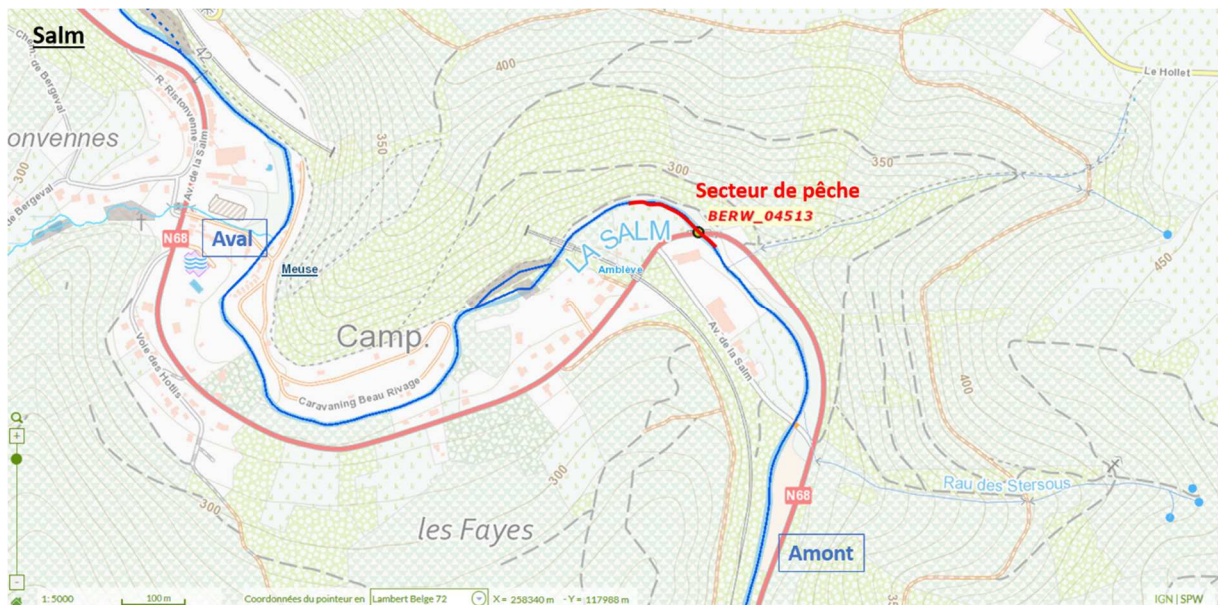


Figure 2 : carte (1/5000) de la Salm à Trois Ponts (Station BERW_04513, portail SIG-DGRNE)



Figure 3 : Photos du secteur inventorié sur la Salm

A.2. RUISSEAU DE BODEUX à Trois-Ponts : Station BERW_40254

Le ruisseau de Bodeux (bassin versant de 34km²) est une rivière ardennaise à pente forte (19,53‰) appartenant au bassin de la Meuse. Le ruisseau de Bodeux prend sa source près du hameau d'Erria dans la commune de Lierneux, il se jette dans la Salm à Trois-Ponts après un parcours de 11,5km (figure 4). Le secteur de pêche est situé dans la zone à truite (Huet, 1949). Le point de pêche se situe 500m en amont du point DCE qui n'était pas facile d'accès, le point aval de la pêche débute au niveau du passage à Gué. Le secteur présente une grande variété de faciès avec une dominance de « plats lents » et « d'escaliers » avec un substrat dominé par des blocs et la présence de vase (Figure 5).

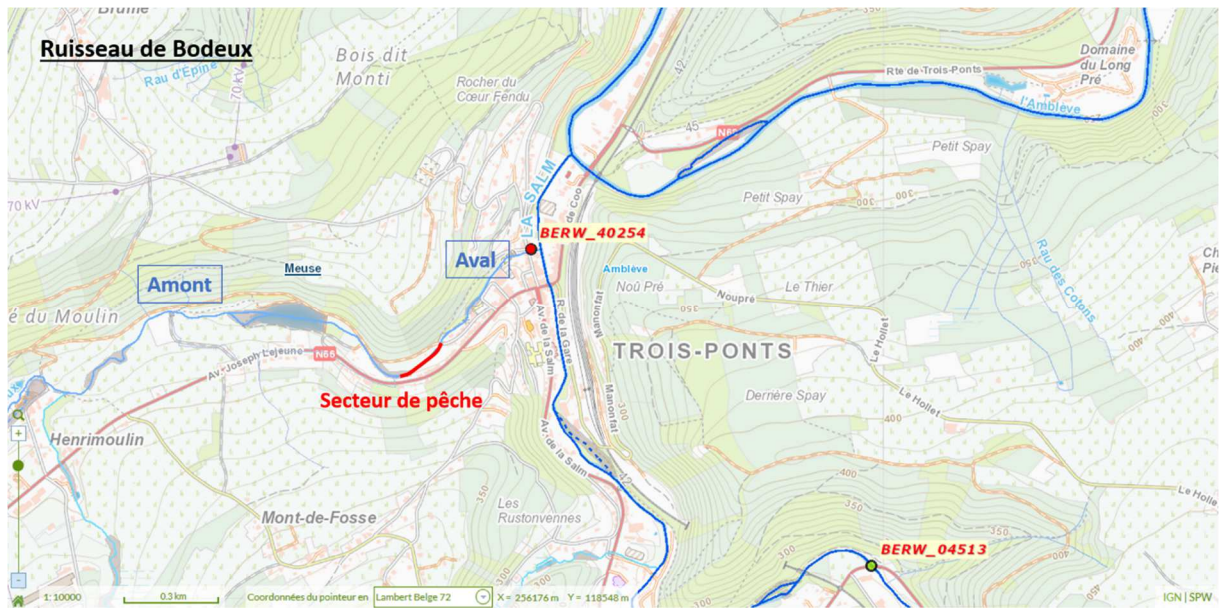


Figure 4 : carte (1/10000) du ruisseau de Bodeux à Trois Ponts (Station BERW_40254, portail SIG-DGRNE)

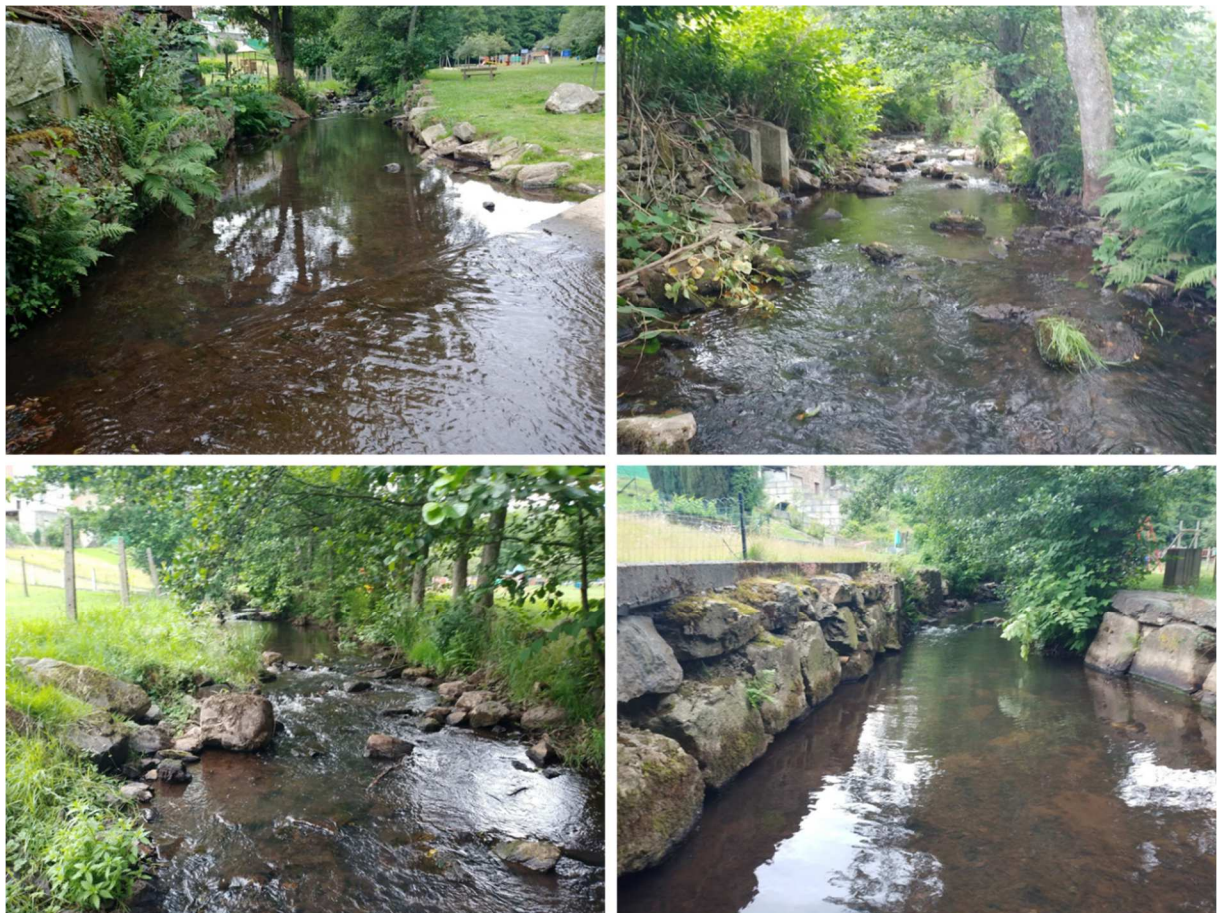


Figure 5 : Photos du secteur inventorié sur le ruisseau de Bodeux

B. Résultats des inventaires piscicoles

Les recensements ont été effectués le 16 juin 2020 dans la Salm et le 7 juillet 2020 dans le ruisseau de Bodeux, sur une distance de 150m avec 2 anodes dans la Salm et 1 anode dans le ruisseau de Bodeux. Les inventaires dans ces deux cours d'eau se sont déroulés dans de bonnes conditions météorologiques. Les tableaux 4 et 5 présentent les résultats des captures dans la Salm et dans le ruisseau de Bodeux situés sur la commune de Trois-Ponts dans la zone à « Truite ». A noter que sur la Salm un déversement de tacons a été effectué la semaine avant notre passage.

Tableau 4 : Captures dans la Salm à Trois-Ponts le 16/06/20.

ULG_PE20005	Nombre	Nombre	Nombre	Biomasse	Biomasse	Lf. min.	Lf. max.
<i>Espèces</i>	1er P.	2ème P.	Total	(g)	(Kg/ha)	(mm)	(mm)
Barbeau	4	7	11	147	0,91	49	133
Chabot	384	218	602	2346	14,48	22	96
Gardon	2	2	4	15	0,09	44	83
Goujon	15	24	39	507	3,13	84	123
Loche franche	22	18	40	241	1,49	23	109
Ombre commun	4	0	4	458	2,83	207	221
Perche fluviatile	3	0	3	63	0,39	98	124
Petite lamproie	69	45	114	527	3,25	67	175
Saumon atlantique	165	56	221	317	1,96	37	58
Truite commune	88	33	121	6438	39,74	48	354
Vairon	116	65	181	566	3,49	45	89
Vandoise	2	3	5	7	0,04	44	55
SOMME	874	471	1345	11632	71,80	-	-

Tableau 5 : Captures dans le ruisseau de Bodeux à Trois-Ponts le 07/07/20.

ULG_PE20007	Nombre	Nombre	Nombre	Biomasse	Biomasse	Lf. min.	Lf. max.
<i>Espèces</i>	1er P.	2ème P.	Total	(g)	(Kg/ha)	(mm)	(mm)
Chabot	273	176	449	2013	31,95	25	107
Epinoche	38	16	54	24	0,38	17	49
Loche franche	37	13	50	408,3	6,48	77	115
Truite commune	96	23	119	7100	112,70	50	284
SOMME	444	228	672	9545,3	151,51	-	-

Abondance en espèces

On a recensé 12 espèces dans la Salm avec 5 espèces de grandes valeurs écologiques, dont le chabot, l'ombre commun, la petite lamproie (espèces intolérantes de classe 5), la truite commune et le barbeau (espèces intolérantes de classe 4). Dans le ruisseau de Bodeux 4

espèces ont été recensés dont le chabot (espèce intolérante de classe 5) et la truite commune (espèce intolérante de classe 4).

Abondance des captures

On dénombre un effectif total de 1345 individus capturés dans la Salm, le chabot représente 45% des captures avec 602 individus capturés suivis du saumon atlantique avec 221 individus (espèce introduite dans la cadre du projet Saumon Meuse), du vairon (n=181), de la truite commune (n=121) et de la petite lamproie (n=114). A noter la présence d'autres espèces en faible nombre dont le goujon (n=39), le barbeau (n=11), le gardon (n=4), la loche franche (n=23), l'ombre commun (n=4), la perche fluviatile (n=3) et de la vandoise (n=7). La figure 6 présente la répartition des classes de tailles pour les truites communes capturées dans la Salm. On a recensé un effectif total de 672 individus dans le ruisseau de Bodeux, dont le chabot qui représente 67% des capture dans le ruisseau de Bodeux avec 449 individus capturés, suivis de la truite commune (n=119), de l'épinoche (n=54) et de la loche franche (n=50). La figure 7 présente la répartition des classes de tailles pour les truites communes capturées dans le ruisseau de Bodeux.

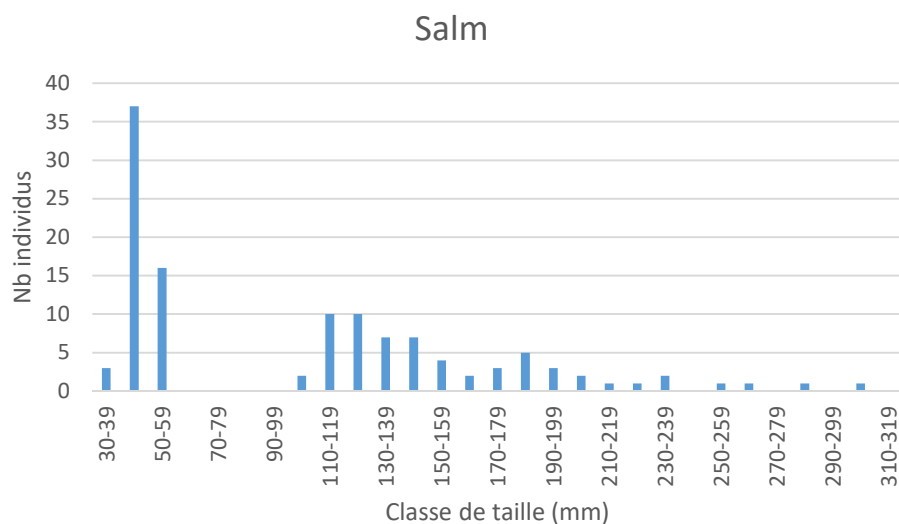


Figure 6 : Histogramme des classes de taille de truites communes capturées dans la Salm.

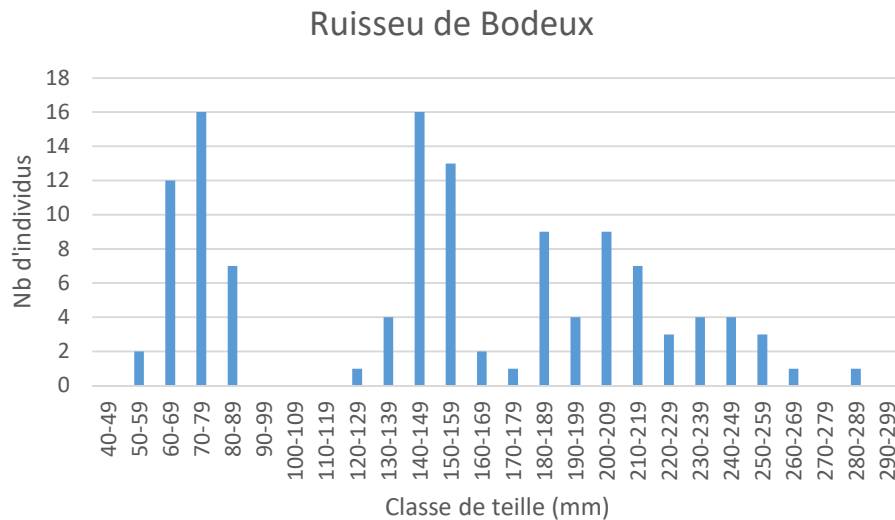


Figure 7 : Histogramme des classes de taille de truites communes capturées dans le ruisseau de Bodeux.

Biomasse

La biomasse/ha totale pour la Salm est de 71,80kg/ha, cette biomasse est principalement due à la population de truite commune présente en nombre sur le secteur inventorié avec 39,74kg/ha ce qui représente 55% de la biomasse/ha totale suivi du chabot (14,48kg/ha). La biomasse/ha totale (71,80kg/ha) dans le ruisseau de Bodeux est principalement représenté par la truite commune (112,70kg/ha) et le chabot (31,95kg/ha).

Indices biologiques « poissons »

Pour le calcul de l'indice IBIP dans la Salm, les juvéniles de truite commune (n=43) ont été exclus de même que 5 espèces présentes hors de leur zonation piscicole dont 15 goujons, 3 barbeaux, 3 perches fluviatile, 2 vandoises et 2 gardons, enfin le saumon atlantique a également été exclu du calcul car cette espèce n'est pas présente naturellement dans le cours d'eau. L'indice IBIP de la Salm est de très bonne qualité avec un score de 25. Pour le calcul de l'indice IBIP du ruisseau de Bodeux, les juvéniles de truite commune (n=24) ont été exclus, l'indice biologique « poissons » et l'indice est de très bonne qualité avec un score de 24.

Evolution de l'ichtyofaune

Un inventaire piscicole a été réalisé par l'Université de Liège dans la Salm en 2011. Les résultats de cet inventaire sont présentés au tableau 6, en lien avec les résultats de 2020. Les indices biologiques « poissons » des différents inventaires sont comparés au tableau 16 (cf. Conclusions).

Tableau 6 : Evolution des captures dans la Salm à Trois-Ponts.

Espèces	Nombre		Biomasse (kg/ha)	
	2011	2020	2011	2020
<i>Barbeau</i>	-	11	-	0,91
<i>Chabot</i>	522	602	15,50	14,48
<i>Gardon</i>	1	4	0,08	0,09
<i>Goujon</i>	15	39	3,18	3,13
<i>Loche franche</i>	66	40	1,72	1,49
<i>Ombre commun</i>	9	4	8,97	2,83
<i>Perche fluviatile</i>	-	3	-	0,39
<i>Petite lamproie</i>	58	114	0,89	3,25
<i>Saumon atlantique</i>	45	221	9,47	1,96
<i>Truite commune</i>	162	121	67,13	39,74
<i>Vairon</i>	17	181	0,44	3,49
<i>Vandoise</i>	-	5	-	0,04
SOMME	895	1345	107,38	71,80

On recense un total de 12 espèces capturées sur les deux inventaires. Le barbeau, la perche fluviatile et la vandoise sont absents en 2011. Ces trois espèces sont présentes en faible nombre en 2020. Le nombre d'individus capturés est supérieur en 2020 avec 1345 individus capturés contre 895 individus en 2011. On observe une augmentation des captures chez certaines espèces, dont la petite lamproie avec 114 individus en 2020 contre 58 individus en 2011, le vairon avec 181 individus en 2020 contre 17 en 2011, le chabot avec 602 individus capturés en 2020 contre 522 chabots en 2011 et le saumon atlantique avec 221 individus en 2020 contre 45 individus en 2011. Par contre on observe une diminution du nombre de truites communes en 2020 avec 121 individus capturés. La biomasse/ha est plus importante en 2011 avec 107,38kg/ha contre 71,80kg/ha en 2020, cette diminution de la biomasse/ha de 33% est principalement due à la diminution des captures de truites communes en 2020 avec respectivement une biomasse/ha de 39,74kg/ha contre 67,13kg/ha en 2011.

V.2. Sous bassin hydrographique Meuse aval

A. Présentation des sites

A.1. RUISSEAU DE SOLIERES à Ben Ahin : Station BERW_40149

Le ruisseau de Solières à Ben Ahin (bassin versant de 11,2 km²) est un ruisseau condrusien à pente forte (25,4‰) appartenant au bassin de la Meuse. Le ruisseau de Solière prend sa source dans le bois de Perwez et se jette dans Meuse en amont de Huy après un parcours de 8km. Le secteur de pêche est situé dans la zone à truite (Huet, 1949). Précédemment inventorié en 2012 par l'université de Liège, le secteur long de 150m, se situe à 5,4km de sa source, il débute juste en amont du site de contrôle (Station BERW_40149), au niveau de l'exutoire de l'étang visible en rive droite (Figure 8). Le secteur présente une grande variété de faciès avec une dominance de « radiers » et de « plats lents », le substrat est dominé par les blocs et galets (Figure 9).

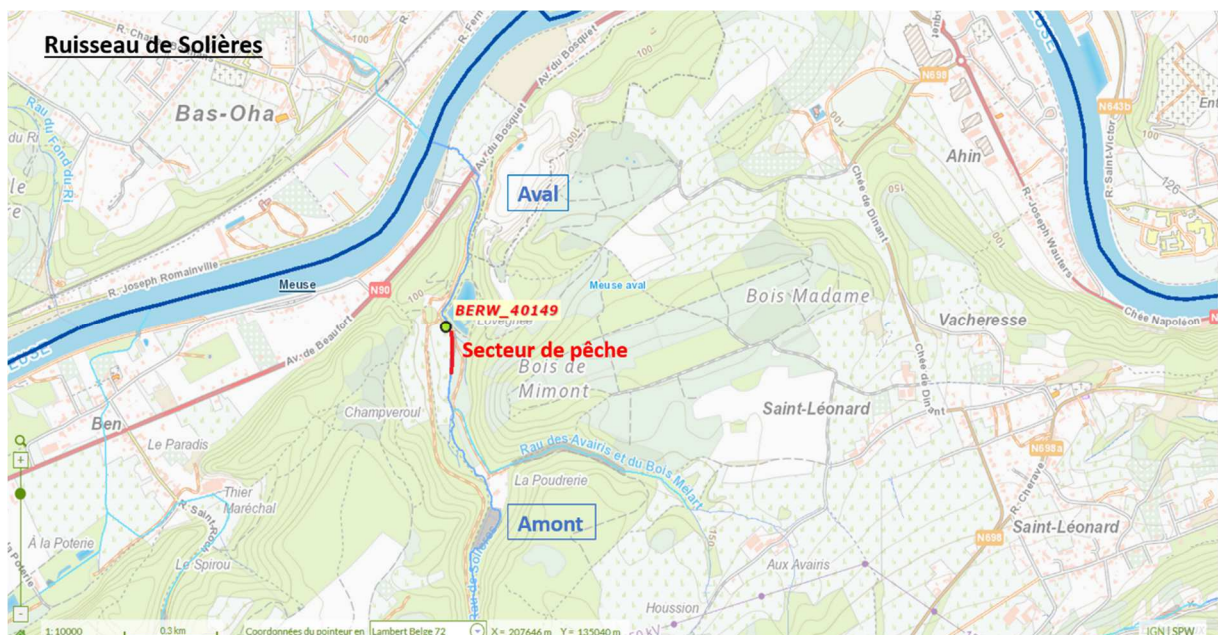


Figure 8 : carte (1/10000) du ruisseau de Solières à Ben-Ahin (Station BERW_40149, portail SIG-DGRNE)



Figure 9 : Photos du secteur inventorié sur le ruisseau de Solières

A.2. MEHAIGNE

La Mehaigne (bassin versant de 352km²) est une rivière limoneuse à pente moyenne appartenant au bassin de la Meuse, elle prend sa source à La Bruyère et traverse la Hesbaye sur 59 km avant de rejoindre la rive gauche de la Meuse à Wanze. Les stations d'Ambresin et de Moha programmées en 2020 ont déjà été inventoriées quatre fois (2006, 2008, 2011, 2014) dans le cadre de conventions « qualité rivières » avec le SPW.

A.2.1. MEHAIGNE à Ambresin : Station BERW_04110

La Mehaigne à Ambresin (bassin versant de 193km² au niveau du lieu de pêche) est une rivière limoneuse à pente moyenne (0,82‰). Le secteur de pêche est situé dans la zone à Brème - Barbeau inférieure (Huet, 1949), l'inventaire piscicole est effectué en aval du pont situé près de la ferme de la Tour (Figure 10). Le secteur présente une variété de faciès avec une dominance de « plats courants profonds » et de « plats lents », le substrat est dominé par l'argile et le limon (Figure 11).

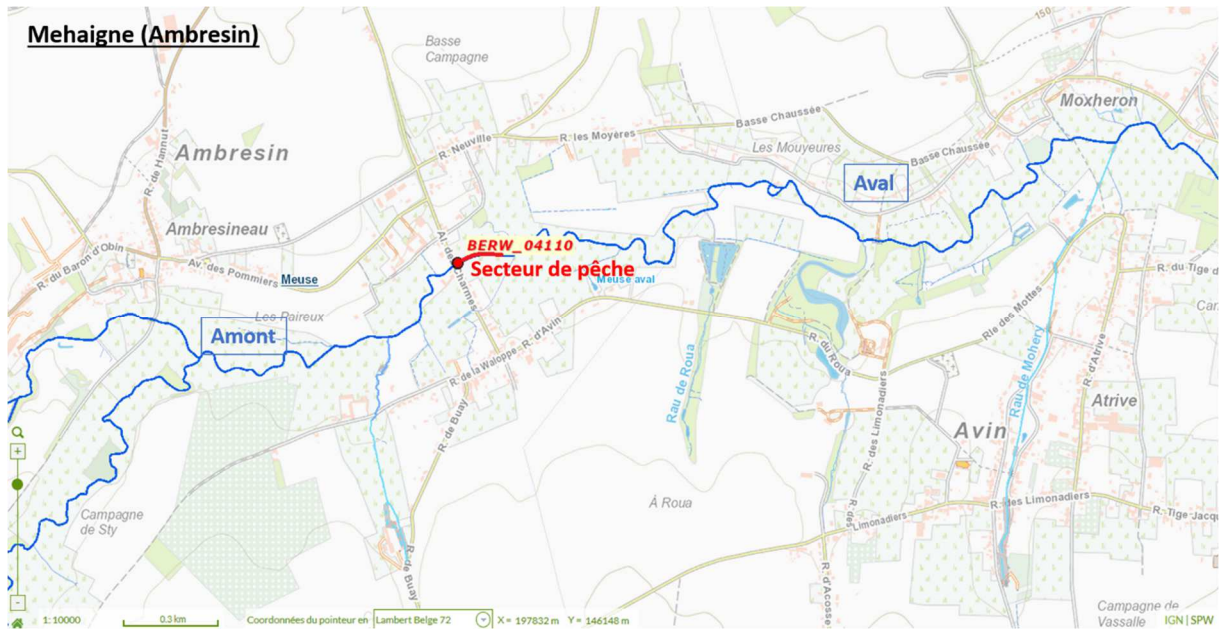


Figure 10 : carte (1/10000) de la Mehaigne à Ambresin (Station BERW_04110, portail SIG-DGRNE)



Figure 11 : Photos du secteur inventorié sur la Mehaigne à Ambresin

A.2.2. MEHAIGNE à Moha : Station BERW_04130

La Mehaigne à Moha (bassin versant de 343km² au niveau du lieu de pêche) est une rivière limoneuse à pente moyenne (4,5‰). Le secteur de pêche est situé dans la zone à ombre supérieure (Huet, 1949). L'inventaire piscicole est réalisé au centre de Moha au niveau du pont routier (Figure 12). Le secteur présente une grande variété de faciès avec une dominance de « radiers », de « plats courants profonds » et de « plats courants peu profonds », le substrat est dominé par des graviers et galets (Figure 13).

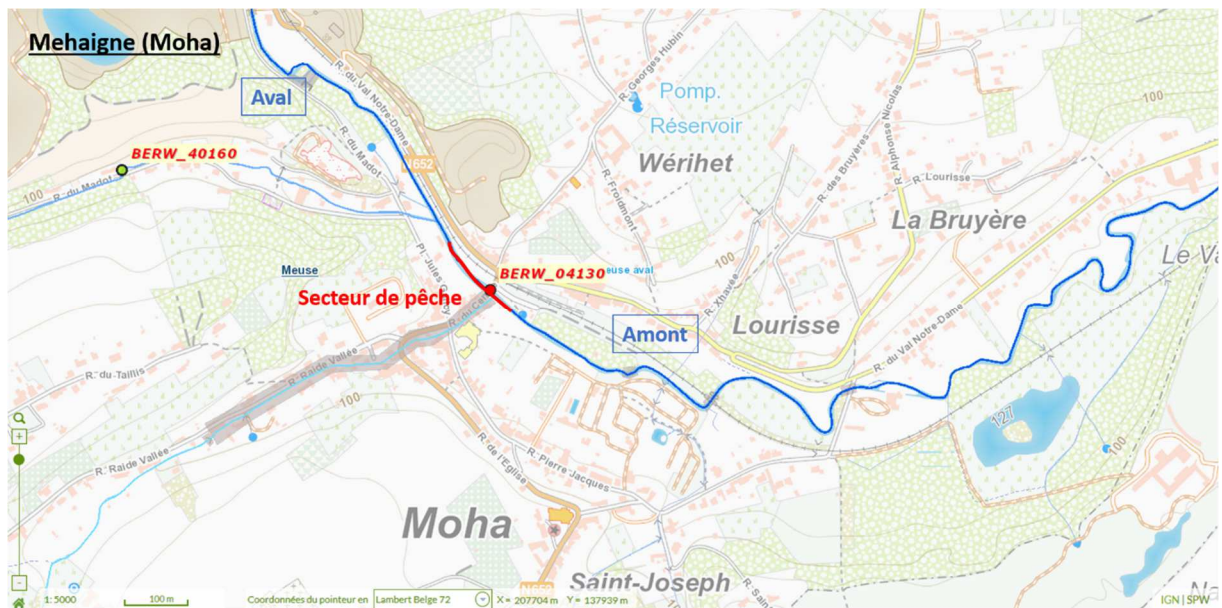


Figure 12 : carte (1/5000) de la Mehaigne à Moha (Station BERW_04130, portail SIG-DGRNE)



Figure 13 : Photos du secteur inventorié sur la Mehaigne à Moha

A.3. RUISSEAU DU TRIFFOY à Vierset-Barse : Station BERW_15022

Le ruisseau du Triffoiy à Vierset-Barse (bassin versant de 30km²) est une rivière limoneuse à pente moyenne (11,4‰) appartenant au bassin de la Meuse. Le ruisseau du Triffoiy prend sa source à Ohey et se jette dans le Hoyoux au lieu-dit « Roiseu », à Marchin, après un parcours de 9km à travers les hameaux de Hodoumont, Goesnes, Jamagne, Vaux et State. Le secteur de pêche long de 150m se situe approximativement à 500m de la confluence avec le Hoyoux dans une propriété privée (figure 14), il est classé comme zone à truite (Huet, 1949). Le secteur présente une très grande variété de faciès avec une dominance de « plats lents », le substrat est dominé par l'argile, le limon et la vase (Figure 15).

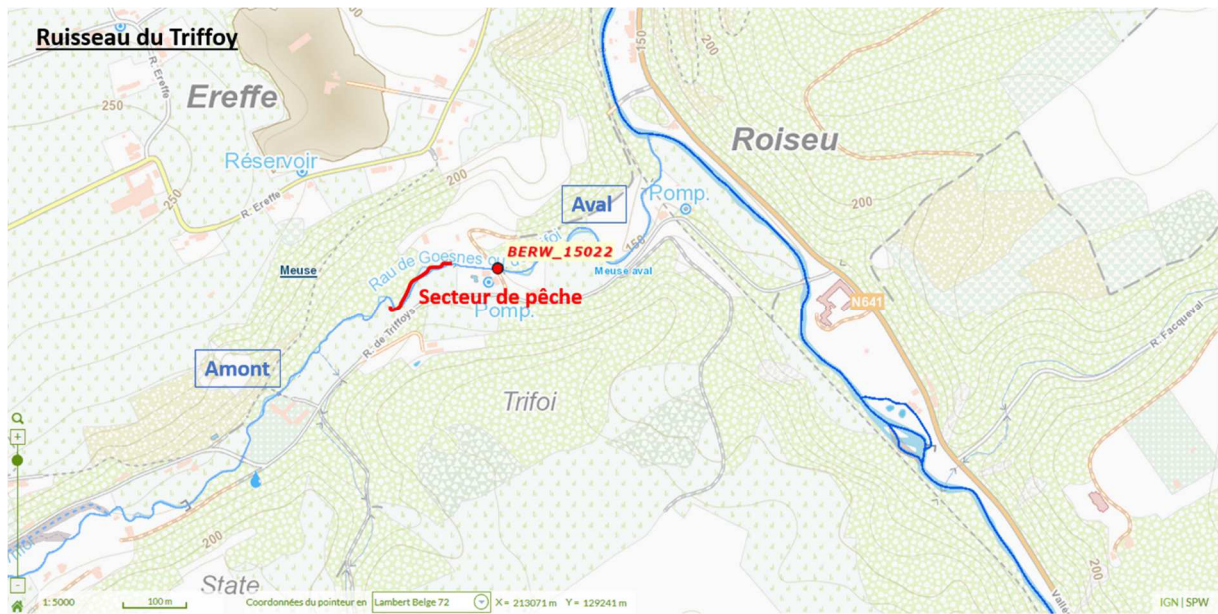


Figure 14 : carte (1/5000) du ruisseau de Triffois à Vierset-Barse (Station BERW_15022, portail SIG-DGRNE)



Figure 15 : Photos du secteur inventorié sur le ruisseau du Triffois à Vierset Barse

A.4. RUISSEAU DE LILOT à Marchin : Station BERW_40158.

Le ruisseau de Lilot à Marchin (bassin versant de 18,8km²) est un ruisseau condrusien à pente moyenne (17,2‰) appartenant au bassin de la Meuse. Le ruisseau de Lilot prend sa source dans le village d'Ohey, traverse ensuite les villages de Haillot, Perwez et Marchin pour se jeter dans le Hoyoux, après un parcours d'une douzaine de kilomètres dans la campagne condrusienne. Le secteur inventorié long de 150m a été réalisé à Marchin au niveau du pont routier (rue du vieux Barse) à environ 200 m de la confluence avec le Hoyoux, le point aval est situé au niveau du rejet de la station d'épuration située 120m en aval du pont (Figure 16). Le secteur de pêche est classé comme zone à truite (Huet, 1949). Le secteur présente une grande variété de faciès avec une dominance de « radiers », de « plats lents », de « plats courants profonds » et de « mouilles », le substrat est dominé par le limon et l'argile (Figure 17).

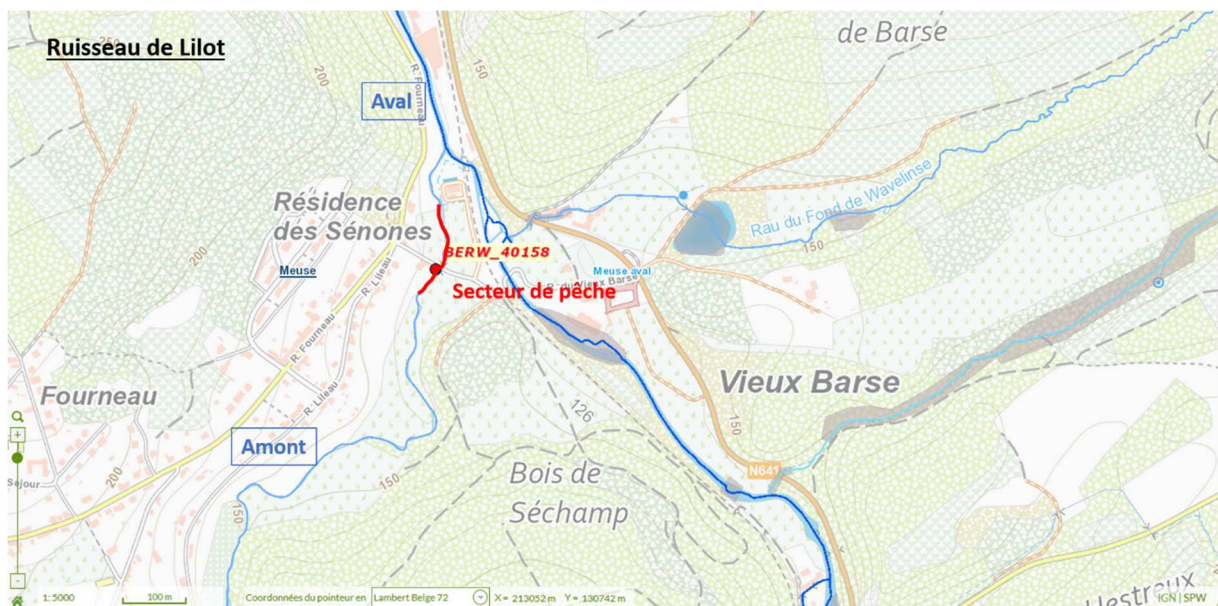


Figure 16 : carte (1/5000) du ruisseau de Lilot à Marchin (Station BERW_40158, portail SIG-DGRNE)



Figure 17 : Photos du secteur inventorié sur le ruisseau de Lilot à Marchin

A.5. HOYOUX à Marchin : Station BERW_50128.

Le Hoyoux à Marchin (bassin versant de 241,5km²) est un ruisseau condrusien à pente moyenne (7,91‰) appartenant au bassin de la Meuse. Le Hoyoux prend sa source à Verlée dans la commune de Havelange en province de Namur, de nombreux affluents se jettent dans le Hoyoux (ruisseau d'Ossogne, la Bonne, la Vyle, le Triffoiy et le Lilot). Il se jette dans la Meuse à Huy après un parcours de 28 km à travers les communes de Clavier, Marchin, Modave et Vierset Barse. Le secteur inventorié long de 150m se trouve à environ 500m en aval du point DCE qui n'était pas facilement accessible (Figure 18). Le secteur de pêche est classé comme zone à truite (Huet, 1949) et présente une grande variété de faciès avec une dominance de « radiers », de « plats lents », de « plats courants profonds » et de « rapides », le substrat est dominé par les blocs et galets (Figure 19).

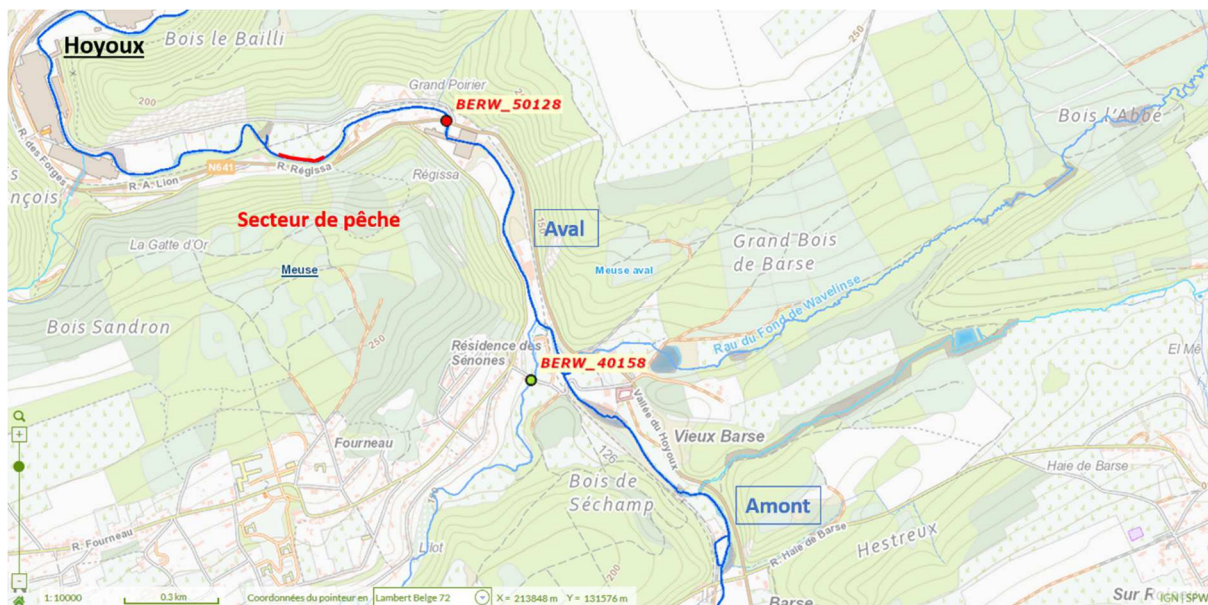


Figure 18 : carte (1/10000) du Hoyoux à Marchin (Station BERW_50128, portail SIG-DGRNE)

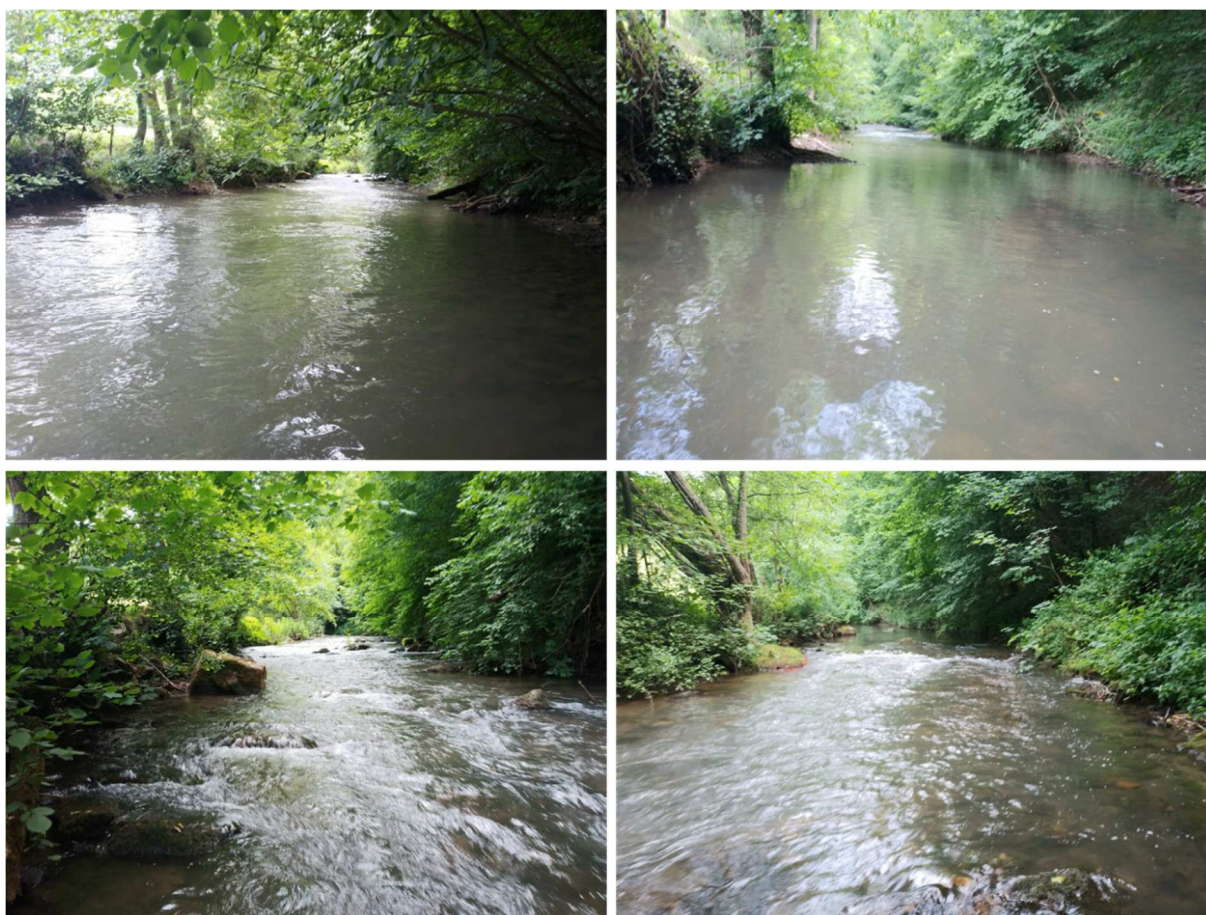


Figure 19 : Photos du secteur inventorié sur le Hoyoux à Marchin

B. Résultats des inventaires piscicoles

Les recensements piscicoles ont été effectués sur une distance de 150m sur les 6 sites entre 20 mai 2020 et le 8 juillet 2020 avec 1 anode à l'exception de la Mehaigne à Moha et du Hoyoux où deux anodes ont été utilisées. Les inventaires dans ces 6 cours d'eau se sont déroulés dans de bonnes conditions météorologiques.

Inventaire piscicole dans le ruisseau de Solières, le ruisseau de Triffooy, le ruisseau de Lilot et le Hoyoux « Zone à truite »

Les tableaux 7, 8, 9, et 10 présentent les résultats des captures de poissons dans le ruisseau de Solière, le ruisseau du Triffooy, le ruisseau de Lilot et le Hoyoux, ces 4 cours d'eau sont classés dans la zone à truite.

Tableau 7 : Captures dans le ruisseau de Solière à Ben-Ahin le 20/05/20.

ULG_PE20001 <i>Espèces</i>	Nombre 1er P.	Nombre 2ème P.	Nombre Total	Biomasse (g)	Biomasse (Kg/ha)	Lf. min. (mm)	Lf. max. (mm)
Goujon	0	1	1	15	0,46	110	110
Truite commune	106	16	122	6175,5	190,6	27	270
SOMME	106	17	123	6190,5	191,1	-	-

Tableau 8 : Captures dans le ruisseau du Triffooy à Vierzet-Barse le 04/06/20.

ULG_PE20003 <i>Espèces</i>	Nombre 1er P.	Nombre 2ème P.	Nombre Total	Biomasse (g)	Biomasse (Kg/ha)	Lf. min. (mm)	Lf. max. (mm)
Chabot	116	97	213	848	14,13	47	77
Petite lamproie	3	1	4	12	0,20	118	134
Truite commune	139	35	174	13126	218,77	34	370
SOMME	258	133	391	13986	233,10	-	-

Tableau 9 : Captures dans le ruisseau de Lilot à Marchin le 09/06/20.

ULG_PE20004 <i>Espèces</i>	Nombre 1er P.	Nombre 2ème P.	Nombre Total	Biomasse (g)	Biomasse (Kg/ha)	Lf. min. (mm)	Lf. max. (mm)
Chabot	199	132	331	2160	48,00	48	116
Epinoche	43	25	68	169	3,76	47	64
Gobie à taches noires	2	0	2	45	1,00	98	125
Goujon	1	0	1	7	0,16	81	81
Loche franche	2	1	3	8	0,18	60	74
Truite commune	6	0	6	1396	31,02	51	345
SOMME	253	158	411	3785	84,11	-	-

Tableau 10 : Captures dans le Hoyoux à Marchin le 30/06/20.

ULG_PE20006 <i>Espèces</i>	Nombre 1er P.	Nombre 2ème P.	Nombre Total	Biomasse (g)	Biomasse (Kg/ha)	Lf. min. (mm)	Lf. max. (mm)
Chabot	261	155	416	2179	16,41	46	102
Ombre commun	24	6	30	2850	21,46	62	406
Petite lamproie	3	1	4	17	0,13	121	147
Truite commune	4	3	7	958	7,21	183	283
Vairon	64	24	88	263	1,98	36	88
SOMME	356	189	545	6267	47,19	-	-

Abondance en espèces

La truite commune « espèces intolérante de classe 4 » est présente sur les 4 cours d'eau. Sur le ruisseau de Solières deux espèces dont la truite commune et le goujon ont été recensées. Sur le ruisseau du Triffoy on dénombre 3 espèces dont la petite lamproie et le chabot « espèces intolérantes de classe 5 » et la truite commune. On a recensé 7 espèces dans le ruisseau de Lilot et 5 espèces dans le Hoyoux dont 4 espèces de grandes valeurs écologiques, la truite commune (espèces intolérantes de classe 4), le chabot, la petite lamproie et l'ombre commun (espèces intolérantes de classe 5).

Abondance des individus

Dans le ruisseau de Solières on dénombre 122 truites communes et 1 seul goujon. L'effectif total de capture dans le ruisseau de Triffoy s'élève à 391 individus représentés principalement par le chabot avec 213 individus suivis de la truite commune avec 174 individus. A noter la capture de 4 petites lamproies. Pour le ruisseau de Lilot on enregistre la capture de 411 individus dont le chabot qui représente 81% de l'effectif total de capture suivis de l'épinoche avec 68 individus, de la truite commune (n=6), de la loche franche (n=3) et du goujon (n=1). On observe également la capture de deux gobies à taches noires (espèces non natives) dans le ruisseau de Lilot. Pour le Hoyoux l'effectif total de capture s'élève à 545 individus représentés principalement par le chabot avec 416 individus ce qui représente 77% des captures totales, suivis du vairon (n=88), de l'ombre commun (n=30), de la truite commune (n=7) et de la petite lamproie (n=4).

Biomasse

La biomasse/ha totale pour le ruisseau de Solière est de 191,1kg/ha, cette biomasse est majoritairement représentée par la truite commune (190,6kg/ha). Pour le ruisseau du Triffoy

la biomasse/ha est de 233,10kg/ha, cette biomasse est principalement due à la truite commune avec 218,77kg/ha. On observe une biomasse assez faible dans le ruisseau de Lilot avec une biomasse de 84,11kg/ha et dans le Hoyoux avec une biomasse de 47,19kg/ha.

Indice biologiques « poissons »

Pour le calcul de l'indice IBIP dans le ruisseau de Solière, le ruisseau du Triffoiy et le Hoyoux seuls des individus juvéniles de truite commune et d'ombre commun ont été exclus, l'indice biologique « poissons » pour le ruisseau de Solière est de qualité moyenne avec un score de 18, de très bonne qualité pour le ruisseau du Triffoiy avec un score de 26 et de bonne qualité pour le Hoyoux avec un score de 21. Pour le calcul de l'indice IBIP dans le ruisseau de Lilot, 2 juvéniles de truite commune ont été exclus de même que le gobie à tâches noires qui est une espèce non native et le goujon qui est hors de sa zonation piscicole. L'indice IBIP pour le ruisseau de Lilot est de très bonne qualité avec un score de 23.

Evolution de l'ichtyofaune

Un inventaire piscicole a été réalisé par l'Université de Liège dans le ruisseau de Solière en 2012, les résultats sont présentés au tableau 11, en lien avec les résultats de 2020. Les indices biologiques « poissons » des différents inventaires sont comparés au tableau 16 (cf. Conclusions).

Tableau 11 : Evolution des captures dans le ruisseau de Solière.

Espèces	Nombre		Biomasse (kg/ha)	
	2012	2020	2012	2020
<i>Truite commune</i>	340	122	180,8	190,6
Goujon	0	1	0,0	0,46
SOMME	0	123	180,8	191,1

On recense un total de 2 espèces au cours des deux inventaires, le nombre de truites communes est supérieur en 2012 avec 340 individus contre 122 individus en 2020, par contre la biomasse/ha en 2020 est supérieure supérieur avec respectivement 191,1kg/ha en 2020 contre 180,8kg/ha en 2012.

Inventaire piscicole dans la Mehaigne à Ambresin « Zone à Brême – Barbeau inférieure »

La Mehaigne à Ambresin est classée dans la zone à Brême – Barbeau inférieure, le tableau 12 présente les résultats des captures.

Tableau 12 : Captures dans la Mehaigne à Ambresin le 27/05/20.

ULG_PE20002	Nombre	Nombre	Nombre	Biomasse	Biomasse	Lf. min.	Lf. max.
<i>Espèces</i>	1er P.	2ème P.	Total	(g)	(Kg/ha)	(mm)	(mm)
Anguille européenne	3	2	5	261	3,2	210	325
Bouvière	1	0	1	1	0,0	35	35
Chevaine	4	2	6	1570	19,0	37	436
Epinoche	215	140	355	482	5,8	36	63
Epinochette	1	0	1	1	0,0	41	41
Gardon	2	17	19	566	6,9	40	171
Goujon	397	206	603	4931	59,8	34	98
Loche franche	350	117	467	2614	31,7	49	108
Pseudorasbora	7	0	7	8	0,1	37	65
Tanche	1	0	1	1	0,0	45	45
Truite commune	7	1	8	35	0,4	67	73
Vairon	149	101	250	1255	15,2	33	95
SOMME	1137	586	1723	11725	142,1	-	-

Abondance en espèces

On a recensé 12 espèces dans la Mehaigne à Ambresin, dont la truite commune, espèce intolérante de classe 4. A noter la présence du pseudorasbora espèce non native.

Abondance des individus

L'effectif total de capture dans la Mehaigne à Ambresin s'élève à 1723 individus, représentés principalement par le goujon avec 603 individus ce qui représente 35% des captures totales suivis de la loche franche (n=467), de l'épinoche (n=355) et du vairon (n=250). A noter la présence d'autres espèces présentes en faible nombre dont l'anguille européenne, la bouvière, le chevaine, l'épinochette, le gardon, le pseudorasbora, la tanche et la truite commune.

Biomasse

La biomasse/ha totale pour la Mehaigne à Ambresin est de 142,1kg/ha, cette biomasse est principalement représentée par le goujon (59,8kg/ha), la loche franche (31,7kg/ha), le chevaine (19kg/ha) et le vairon (15,2kg/ha).

Indice biologiques « poissons »

Pour le calcul de l'indice IBIP dans la Mehaigne à Ambresin, les individus juvéniles ont été exclus dont 7 individus de truite commune, 1 chevaine, 1 gardon et 1 tanche. Le pseudorasbora espèce non native a également été exclue. L'indice IBIP dans la Mehaigne à Ambresin est de qualité médiocre avec un score de 12.

Evolution de l'ichtyofaune

Plusieurs inventaires piscicoles ont été réalisés par l'Université de Liège dans la Mehaigne à Ambresin, les résultats des inventaires de 2011 et 2014 sont présentés au tableau 13, en lien avec les résultats de 2020. Les indices biologiques « poissons » des différents inventaires sont comparés au tableau 16 (cf. conclusions).

Tableau 13 : Evolution des captures dans la Mehaigne à Ambresin.

Espèces	Nombre			Biomasse (kg/ha)		
	2011	2014	2020	2011	2014	2020
<i>Anguille européenne</i>	-	-	5	-	-	3,16
<i>Bouvière</i>	1	-	1	0,01	-	-
<i>Carassin</i>	-	2	-	-	0,03	-
<i>Chevaine</i>	5	4	6	3,42	8,88	19,03
<i>Epinoche</i>	326	301	355	5,99	5,75	5,84
<i>Epinochette</i>	-	-	1	-	-	0,01
<i>Gardon</i>	2	1	19	0,59	1,97	6,86
<i>Goujon</i>	73	132	603	8,28	6,34	59,77
<i>Loche franche</i>	715	526	467	61,03	30,84	31,68
<i>Perche fluviatile</i>	-	2	-	-	1,45	-
<i>Pseudorasbora</i>	63	2	7	1,09	0,02	0,10
<i>Tanche</i>	-	-	1	-	-	0,00
<i>Truite aec</i>	4	1	-	0,28	2,90	-
<i>Truite commune</i>	4	1	8	10,34	2,02	0,42
<i>Vairon</i>	405	47	250	21,52	3,85	15,21
SOMME	1598	1019	1723	112,55	64,05	142,10

On recense un total de 15 espèces capturées sur les trois inventaires. Le carassin, la perche fluviatile et la truite aec sont absents lors de l'inventaire en 2020. Le nombre d'individus capturés est supérieur en 2020 avec 1723 individus contre 1019 individus en 2014 et 1598 individus en 2011. On observe une forte augmentation des captures chez le goujon avec 603 individus en 2020 contre n=132 en 2014 et n=73 en 2011. Le nombre d'épinoche reste stable au cours des trois inventaires. Par contre on observe une légère diminution du nombre de loches franches en 2020 avec 467 individus capturés. La biomasse/ha est la plus importante en 2020 avec 142,10kg/ha contre 34,05kg/ha en 2014 et 112,55kg/ha en 2011. Cette

augmentation de la biomasse/ha est principalement due à la capture de goujons en 2020 avec respectivement une biomasse/ha de 59,77kg/ha contre 6,34kg/ha en 2014 et 8,28kg/ha en 2011. On observe également une augmentation de la biomasse chez le chevaine avec une biomasse/ha de 19,03kg/ha en 2020 contre 8,88kg/ha en 2014 et 3,42kg/ha en 2011.

Inventaire piscicole dans la Mehaigne à Moha « Zone à Ombre supérieure »

La Mehaigne à Moha est classée dans la zone à Ombre inférieure, le tableau 14 présente les résultats des captures.

Tableau 14 : Captures dans la Mehaigne à Moha le 08/07/2020.

ULG_PE20008	Nombre	Nombre	Nombre	Biomasse	Biomasse	Lf. min.	Lf. max.
<i>Espèces</i>	1er P.	2ème P.	Total	(g)	(Kg/ha)	(mm)	(mm)
Ablette spirilin	39	16	55	432	3,60	47	110
Anguille européenne	7	1	8	1966	16,38	177	720
Barbeau	2	1	3	595	4,96	60	334
Bouvière	1	0	1	1	0,01	65	65
Chabot	810	452	1262	4245	35,38	24	103
Chevaine	4	5	9	1283	10,69	52	315
Epinoche	28	5	33	12	0,10	19	53
Gardon	77	35	112	4787	39,89	60	193
Gibèle	1	0	1	27	0,23	106	106
Goujon	14	10	24	591	4,93	70	155
Loche franche	32	12	44	162	1,35	21	94
Ombre commun	10	3	13	1256	10,47	74	315
Perche fluviatile	3	1	4	1458	12,15	234	342
Pseudorasbora	1	0	1	10	0,08	84	84
Rotengle	4	2	6	402	3,35	125	186
Truite aec	2	2	4	1162	9,68	265	295
Truite commune	70	17	87	3819	31,83	67	467
Vairon	277	85	362	1117	9,31	36	78
Vandoise	3	1	4	826	6,88	209	287
SOMME	1385	648	2033	24151	201,26	-	-

Abondance en espèces

On a recensé 19 espèces dans la Mehaigne à Moha, dont 5 espèces de grandes valeurs écologiques, dont la truite commune, le barbeau, l'ablette spirilin (espèces intolérantes de classe 4), le chabot et l'ombre commun (espèces intolérantes de classe 5). A noter la présence du pseudorasbora et de la truite aec, espèces non natives.

Abondance des individus

L'effectif total de capture dans la Mehaigne à Moha s'élève à 2033 individus, représentés principalement par le chabot avec 1262 individus (62% des captures totales) suivi du vairon (n=362), du gardon (n=112) et de la truite commune (n=87). A noter la présence d'autres espèces présentes en faible nombre reprise dans le tableau 14. La répartition des classes de tailles pour la truite commune est représentée dans la figure 20, on observe la capture de 75 juvéniles issus certainement du repeuplement effectué dans le Mehaigne à Moha.

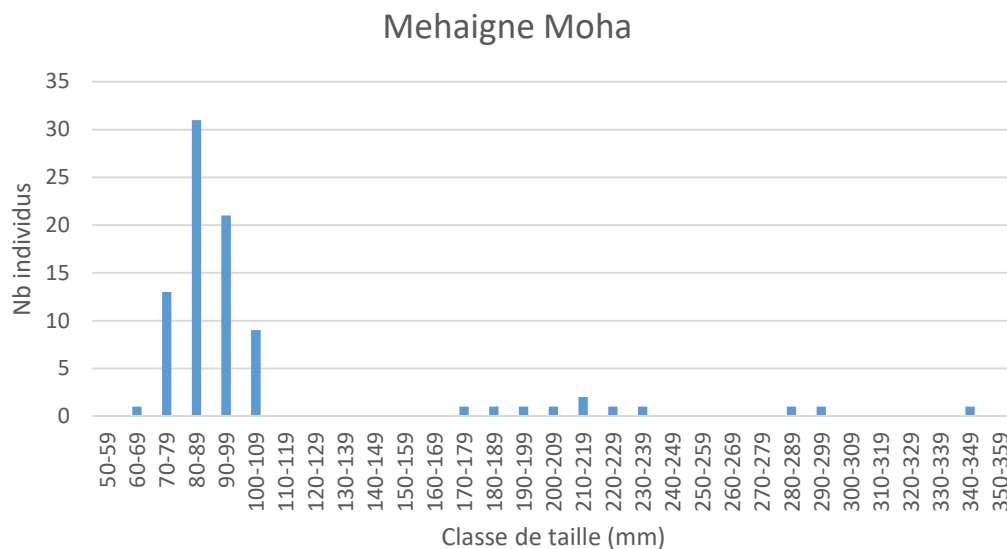


Figure 20 : Histogramme des classes de taille de truites communes capturées dans la Mehaigne à Moha.

Biomasse

La biomasse/ha totale pour la Mehaigne à Moha est de 201,26kg/ha, cette biomasse est principalement représentée par le gardon (39,89kg/ha), le chabot (35,38kg/ha) et la truite commune (31,83kg/ha).

Indice biologiques « poissons »

Pour le calcul de l'indice IBIP dans la Mehaigne à Moha, les individus juvéniles des espèces de grandes tailles ont été exclus dont 53 truites communes, 4 ombres communs, 1 chevaine et 1 barbeau. Le pseudorasbora, la truite aec et la gibèle espèces non natives ont également été exclues de même que la bouvière et le rotengle qui sont présents hors de leur zonation

piscicole. L'indice IBIP dans la Mehaigne à Moha est de très bonne qualité avec un score de 29.

Evolution de l'ichtyofaune

Plusieurs inventaires piscicoles ont été réalisés par l'Université de Liège dans la Mehaigne à Moha, les résultats des inventaires de 2011 et 2014 sont présentés au tableau 15, en lien avec les résultats de 2020. Les indices biologiques « poissons » des différents inventaires sont comparés au tableau 16 (cf. Conclusions).

Tableau 15 : Evolution des captures dans la Mehaigne à Moha.

Espèces	Nombre			Biomasse (kg/ha)		
	2011	2014	2020	2011	2014	2020
Ablette spirilin	29	84	55	1,14	2,66	3,60
Anguille européenne	8	10	8	19,84	7,14	16,38
Barbeau	6	11	3	7,75	20,56	4,96
Bouvière	-	-	1	-	-	0,01
Carassin	-	1	-	-	0,43	-
Carpe	2	-	-	1,72	-	-
Chabot	2879	2708	1262	39,18	38,87	35,38
Chevaine	4	5	9	1,01	1,21	10,69
Epinoche	44	70	33	0,21	0,11	0,10
Gardon	54	34	112	9,71	7,97	39,89
Gibèle	-	-	1	-	-	0,23
Goujon	110	56	24	11,90	10,14	4,93
Ide mélanote	4	-	-	2,66	-	-
Loche franche	81	47	44	1,67	0,77	1,35
Ombre commun	-	21	13	-	6,81	10,47
Perche fluviatile	-	5	4	-	4,19	12,15
Pseudorasbora	-	2	1	-	0,03	0,08
Rotengle	7	1	6	0,99	0,49	3,35
Truite aec	-	-	4	-	-	9,68
Truite commune	15	51	87	24,40	60,79	31,83
Vairon	651	198	362	10,18	3,51	9,31
Vandoise	-	4	4	-	0,47	6,88
SOMME	3894	3308	2033	132,36	166,15	201,27

On recense un total de 22 espèces capturées sur les trois inventaires. Le carassin, la carpe et l'ide mélanote sont absents lors de l'inventaire en 2020. Le nombre d'individus capturés est inférieur en 2020 avec 2033 individus contre 3308 individus en 2014 et 3894 individus en 2011. On observe une forte diminution des captures de chabot avec 1262 individus en 2020 contre n=2708 en 2014 et n=2879 en 2011. Le nombre de truites communes est supérieur en 2020 avec 87 individus contre n=51 en 2014 et n=15 en 2011. Le nombre de vairons est en légère

augmentation en 2020 (n=362) contre n=198 en 2014. A noter la capture de truite aec en 2020, qui était absente lors des inventaires précédents. La biomasse/ha est la plus importante en 2020 avec 201,27kg/ha contre 166,15 kg/ha en 2014 et 132,36 kg/ha en 2011, cette augmentation de la biomasse/ha est principalement due à la capture de gardon en 2020 avec respectivement une biomasse/ha de 39,89kg/ha contre 7,97kg/ha en 2014 et 9,71kg/ha en 2011. On observe également une augmentation de la biomasse chez le chevaine avec une biomasse/ha de 10,69kg/ha en 2020 contre 1,21kg/ha en 2014 et 1,01kg/ha en 2011.

VI. Conclusions

Les 8 inventaires réalisés au printemps 2020 entre le 20 mai et le 8 juillet ont permis la capture de n= 7243 poissons qui représentent une biomasse totale de 85,3kg, avec un total de 23 espèces de poissons.

Concernant les indices biologiques « poissons »

Un récapitulatif des indices biologiques « poissons » obtenus en 2020 sont repris par sous-bassins dans le tableau 16 en comparaison avec les indices IBIP des années antérieures pour les pêches où nous disposons des données.

Tableau 16 : Aperçu des indices biologiques « poissons » IBIP

Cours d'eau	Données 2020		Données antérieures		
	Indice IBIP Score	Qualité	Années	Indice IBIP Score	Qualité
Sous bassin Amblève					
- Salm	25	TB	2011	25	TB
- Ruisseau de Bodeux	24	TB	-	-	-
Sous bassin Meuse aval					
- Ruisseau de Solières	18	MOY	2012	18	MOY
- Mehaigne à Moha	29	TB	2014	27	TB
- Mehaigne à Ambresin	12	MED	2014	10	MAUV
- Ruisseau du Triffooy	26	TB	-	-	-
- Ruisseau de Lilot	23	TB	-	-	-
- Hoyoux	21	B	-	-	-

Qualité IBIP : Moyenne : 15-18 ; Bonne : 19-22 ; Très bonne : 23-30

Dans le sous bassin de l'Amblève, l'indice IBIP attribue la qualité « très bonne » à la Salm et au ruisseau de Bodeux. L'indice IBIP pour la Salm reste identique au dernier inventaire en 2011.

Dans le sous bassin de la Meuse Aval, l'indice IBIP attribue la qualité « médiocre » à la Mehaigne à Ambresin, la qualité « moyenne » au ruisseau de Solière, la qualité « bonne » au Hoyoux et la qualité « très bonne » à la Mehaigne à Moha, au ruisseau du Triffooy et au ruisseau de Lilot. L'indice biologique poisson reste identique pour le ruisseau de Solière et la Mehaigne à Moha. On observe une légère amélioration de l'indice IBIP de la Mehaigne à Ambresin qui est due à la présence de deux espèces supplémentaires en 2020.

VII. Remerciements

La réalisation des 8 inventaires piscicoles a nécessité la mobilisation d'un grand nombre de personnes que nous tenons à remercier. Ce travail a été réalisé avec la collaboration de toute l'équipe du Laboratoire de Démographie des Poissons et d'Hydroécologie de l'Université de Liège. Nous remercions les étudiants de l'ULiège (Masters2 BOE) qui ont participé à certains inventaires piscicoles.

Nous remercions les agents du SPW « Service de la Pêche », Didier Philippart pour sa participation aux inventaires piscicoles sur le ruisseau de Solière, le ruisseau du Triffooy, le ruisseau de Lilot et la Mehaigne à Moha et Mathieu Clarinvale pour sa participation à l'inventaire piscicole sur le ruisseau de Bodeux.

Pour leur participation directe aux études sur le terrain, nous remercions également :

Les personnes des « Contrats de rivières »

- Contrat de rivière Amblève : Christine Heinesch, Pascal Schimitt et Manhattan Solheid.
- Contrat de rivière Meuse aval : Samuel Vander Linden, Sébastien Devillers, Sylvie Messiaen et Simon Dujardin (étudiant).

Les sociétés de pêche locales ou associations qui ont mis à notre disposition quelques bénévoles.

- Pêcheurs réunis Trois-Ponts Coe Basses Bodeux : Jean Marc Schinckus, Nicolas Evrad, Loris Jaquet, Adrien Delhez et Pierre.

L'ISSEP pour sa participation aux 8 inventaires : Vicky Wrona, Yves Marneffe, Vincent Rollin Delphine Leroy, Carole Chalon, Christopher Corin et Marcie Radoux

Monsieur Jules Dethier qui nous a permis l'accès à la rivière via sa propriété pour réaliser l'inventaire piscicole dans le Hoyoux et Madame Ewa Michalska qui nous a permis l'accès à la rivière via sa propriété pour réaliser l'inventaire piscicole dans le ruisseau de Triffooy.